# Le carottage et la réglementation ANF sondage 2017



# L'histoire:

Il était une fois ....



# Les règles :

Année 2009. - № 3

ISSN 0242-6773

Vendredi 20 mars 2009

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ÉDITION DES

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 www. journal-officiel.gouv.fr



Standard	01	40	58	75	00
Renseignements	01	40	58	79	79
Télécopie	01	40	58	77	57

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Prescriptions techniques de sécurité applicables aux bateaux de marchandises, aux bateaux à passagers et aux engins flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures

Annexes à l'arrêté du 30 décembre 2008

(Journal officiel du 20 mars 2009)



#### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

> Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Direction des services de transport

Secrétariat général

Sous-direction des ports et du transport fluvial

Bureau du transport fluvial

Circulaire du 3 août 2010 relative aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures

NOR: DEVT1019642C

(Texte non paru au Journal officiel)

Résumé: depuis le 1° janvier 2008, une nouvelle procédure de délivrance des titres de navigation aux bătiments fluviaux et aux établissements flottants a été définie par le décret n° 2007-1168 du 2 août 2007 modifié et l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatifs aux titres de navigation des bătiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures. Par ailleurs, de nouvelles règles techniques concernant les bătiments fluviaux ont ét définies par l'arrêté du 30 décembre 2008 modifié relatif aux prescriptions techniques de sécurité applicables aux bateaux de marchandises, aux bateaux à passagers et aux engins flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures. La mise en œuvre de ces dispositions nécessite des précisions, qui sont l'objet de la présente circulaire.

#### Catégorie:

Directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles ;

Interprétation à retenir, sous réserve de l'appréciation souveraine du juge, lorsque l'analyse de la portée juridique des textes législatifs ou réglementaires soulève une difficulté particulière.

Domaine: transport, équipement, logement, tourisme, mer.

Mots clés liste fermée: <sécurité/>; <Transports\_ActivitesMaritimes\_Ports\_NavigationInterieure/>.

Mots clés libre: titres de navigation – organismes de contrôle – commissions de visite – services instructeurs – bâtiments fluviaux et établissements flottants.

#### Références :

Directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 modifiée établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure et abrogeant la directive 82/714/CEE du Conseil;

Décret n° 2007-1168 du 2 août 2007 modifié relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures;

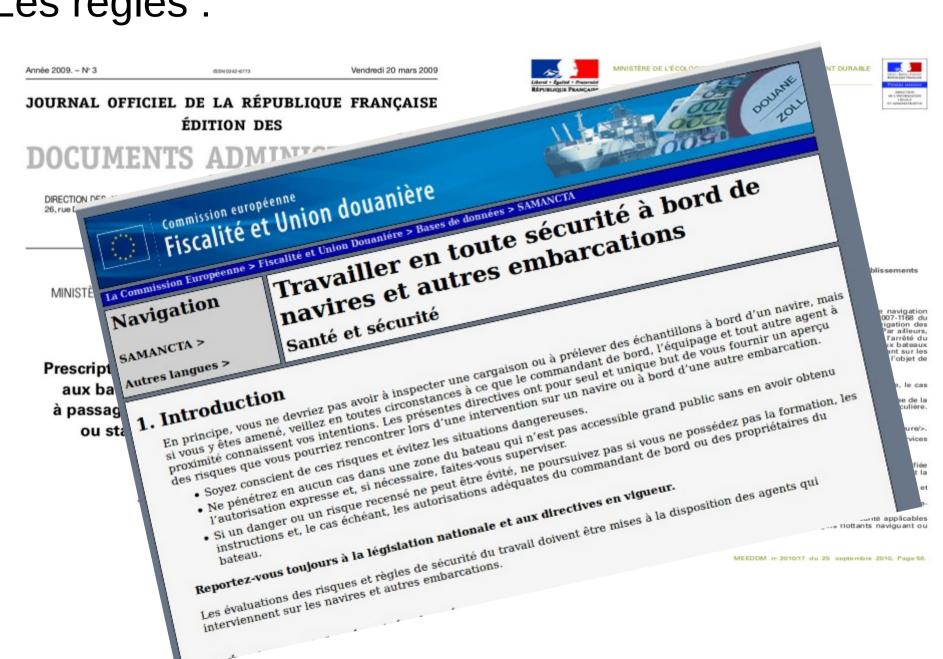
Arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

Arrêté du 30 décembre 2008 modifié relatif aux prescriptions techniques de sécurité applicables aux bateaux de marchandises, aux bateaux à passagers et aux engins flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.

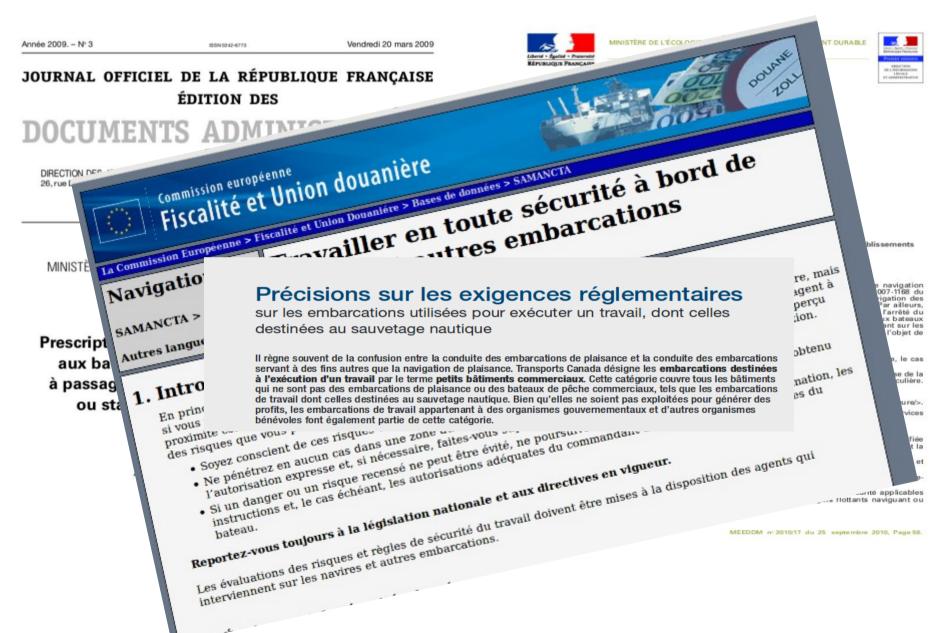
Date de mise en application : immédiate.

MEEDDM nº 2010/17 du 25 septembre 2010, Page 58.

# Les règles :

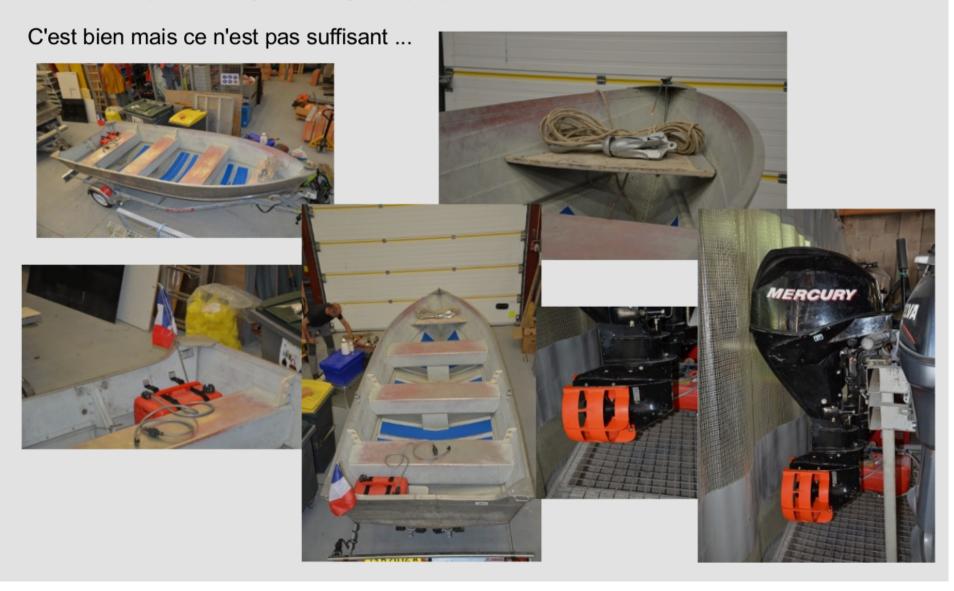


# Les règles :



### La barque ...

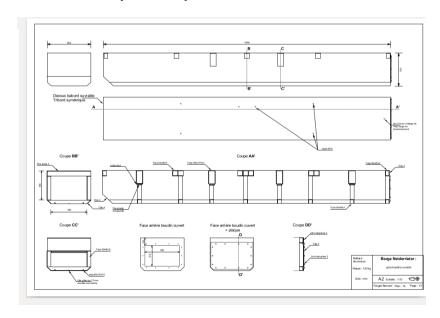
Marque Quicksilver, homologuée, plaque CE et tout et tout... Moteur marque Mercury, homologuée, plaque CE et tout et tout...



# Une nouvelle construction (réalisée en 2000!!!!!!)

## Give me the plans etape 1

- réalisation des plans par un architecte naval,



### Une nouvelle construction (réalisée en 2000!!!!!!)

### Give me the plans etape 1

- réalisation des plans par un architecte naval,
- détermination des devis de poids

Dev	is poids	<b>EDYTE</b>	М	04/10/20
	Poids	×	Y	z
Flotteurs, plate-forme, structure	. 0.00		·	_
Garde trou 14 et 23	9,7000	2,127	0,000	0,360
Garde trou 12 et 34	10,9000	2,127	0,000	0,360
Barrière arrière	3,2000	0,030	0,000	0,972
Barrière avant	3,2000	4,220	0,000	0,971
Barrières cotés	8,4000	2,125	0,000	1,023
Petits montants barrière	13,6000	2,120	0,000	0,900
Grands montants barrière	16,8000	2,124	0,000	1,500
Supports barrière avant et arrière	45,0000	2,120	0,000	0,410

Une nouvelle construction (réalisée en 2000)

### Give m

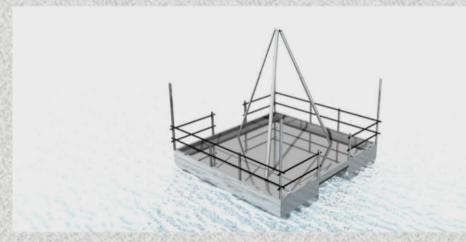
- réalisation des pl
- détermination de
- calcul de structur

# **ETD**

**Etudes techniques et Développements Informatiques** 

### Barge de forage EDYTEM

Calculs de stabilité et de comportement d'un ponton pour forage lacustre.



Cette barge, qui doit pouvoir être héliportée, est démontable.

Elle comporte six caissons, assemblés par 6 longerons transversaux, deux gros et quatre petits.

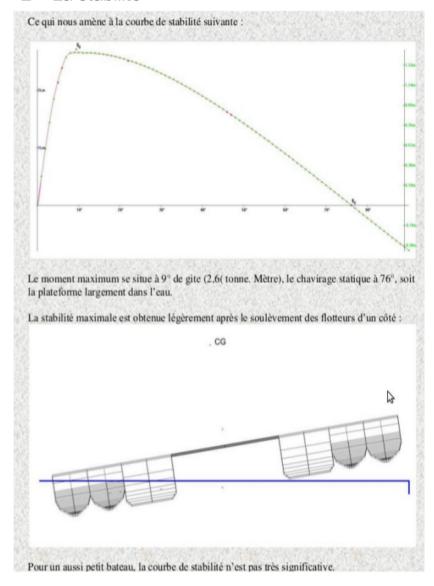
Une nouvelle construction (réalisée en 2000!!!!!!)

### Give me the plans etape 1

- réalisation des plans par un architecte naval,
- détermination des devis de poids
- calcul de structure, de stabilité, etc. par un architecte naval
- expertise navale

# **Résultats**: La stabilité OK

#### 2 - La stabilite





# **Résultats:** La conformité ....

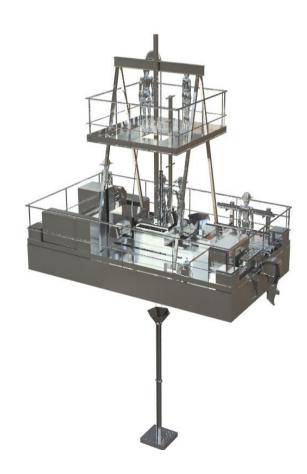


# **Une nouvelle construction (une vraie)**

# Le cahier des charges





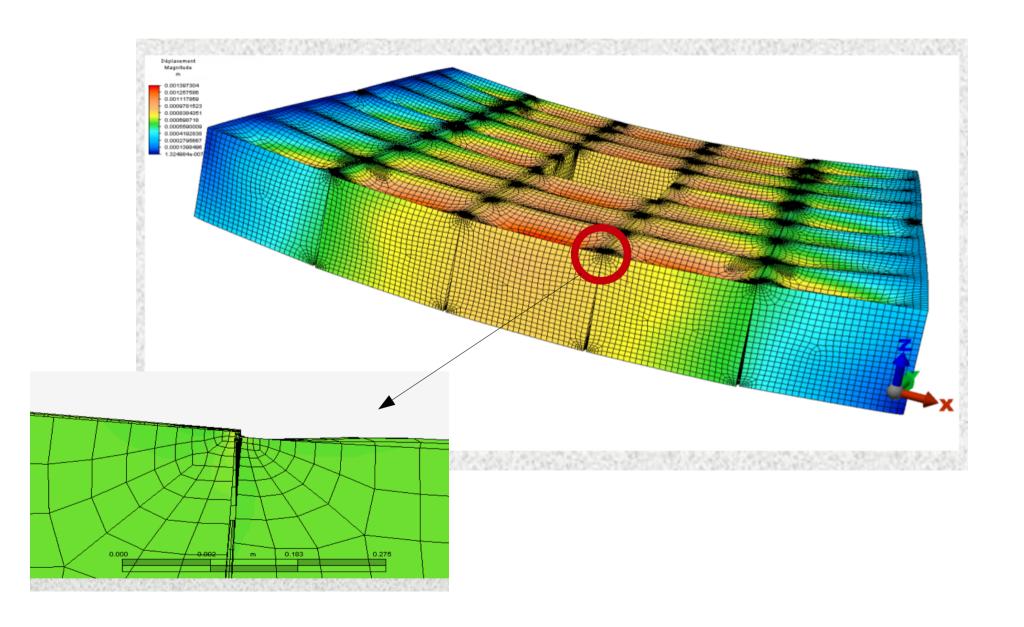


### **Une nouvelle construction (une vraie)**

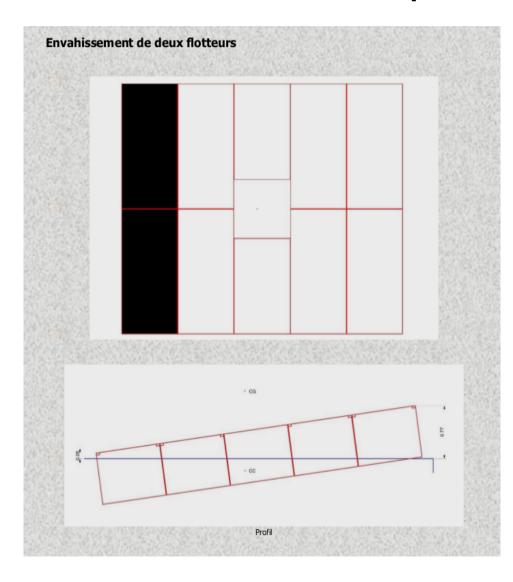
### Give me the plans etape 2

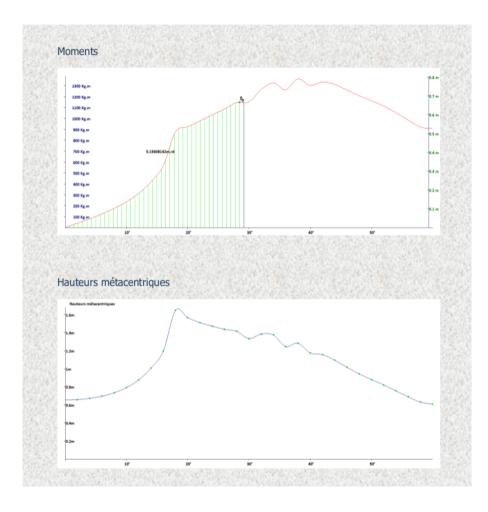
- réalisation des plans par ...,
- déclaration préalable de mise en chantier
- détermination des devis de poids
- calcul de structure, de stabilité, etc. par un architecte naval
- expertise navale,
- réalisation des correctifs,
- expertise navale finale,
- envoi du(des) rapport(s) à la DT du Rhône
- vérification par les services de la DT
- obtention d'un certificat de naviguabilité.

# Exemple de calcul



# Exemple de calcul





### Exemple de calcul

#### Vérification des liaisons entre caissons

(Etude réalisée par N. Hamburger Dr.-Ing)





La fiabilité de la plate-forme est fonction de la fiabilité des liaisons entre les caissons. Cette fiabilité concerne deux aspects étant donné que les liaisons sont des assemblages vissés :

- · La résistance des brides
- · La sûreté anti-dévissage en utilisation.

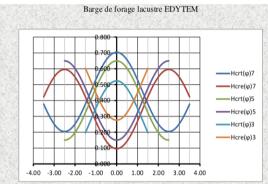


Fig. 2 Profil des vagues

On peut réduire les calculs de force et de couple à des calculs de surface et de moment de surface en tenant compte du fait que la surface Ho\*Lp correspond à la charge totale de la plate-forme.

La force verticale sollicitant les liaisons va être :

$$F_{v1} = G_{tot} * (\int (P_v - H_0) * dx) / (H_0 * L_p * 2 * Z_p)$$

Le couple au niveau des liaisons entre les modules du milieu et le reste des éléments est donné par la relation suivante :

$$M = G_{tot} * (\int (P_v - H_0) * x * dx) / (H_0 * L_p * Z_p)$$

Les calculs donnent les résultats suivants :

Lp[m]	7	5	3
Fvart1[N]	-4863	1069	781
Fhcrt1[N]	1105	992	725
Fvcre1[N]	7245	1069	781
Fhcre1[N]	2901	3417	4797

Les indices ont les significations suivantes :

v, h = forces verticales et horizontales

crt, cre= crête centrée et creux centré

1= pour une liaison tenant compte du fait que les charges sont réparties sur deux « petits » module ayant chaque 4 liaison de chaque côté.

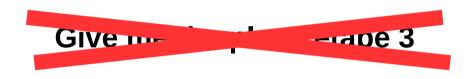
Le tableau justifie le choix fait et montre que tant que les assemblages ne sont pas dévissés ils peuvent correspondre au besoin.

Les remarques faites précédemment sur les risques de dévissage restent valables.

**Une nouvelle construction (une vraie)** 

Give me the plans etape 3

**Une nouvelle construction (une vraie)** 



on re-re-fait les plans

On touche quand même au but!

OUF!

Oui mais seule la question de l'engin flottant sera réglée.

### Gestion des risques pour les manips de carottage :

- (1) les déplacements routiers :
  - ordre de mission
  - permis EB
  - matériel porteur homologué
  - ATTENTION aux PTAC, PTRA, etc.
- (2) les déplacements sur l'eau
  - permis fluvial (eaux intérieures)
  - matériel homologué TRAVAIL
  - équipements de sécurité :

Feu blanc de stationnement + babord/tribord

Corne

Gaffe

Boite des secours

Lampe étanche

2 pagaies

3 feu rouge à main

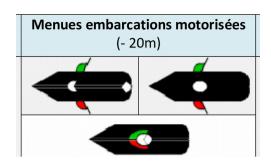
Bouées de balisage pour les ancres de positionnement

Extincteur

Bouée de sauvetage avec ligne de jet 10 m

- annexe adaptée au nombre de personne sur la barge

### Rappel sur la signalisation des embarcations :



#### Bateau et engin flottant en stationnement au travail

#### De nuit,

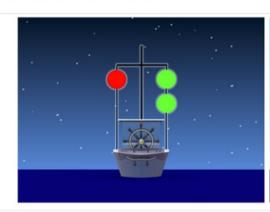
 du côté libre : 2 feux verts superposées

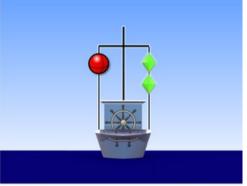
• du côté non-libre : 1 feu rouge

#### De jour,

 du côté libre : 2 bicônes verts superposées

• du côté non-libre : 1 ballon rouge





#### Bateau et engin flottant en stationnement au travail à protéger des remous

Si l'engin doit être protégé contre les remous, il doit montrer les feux et marques ci-dessous.

#### De nuit,

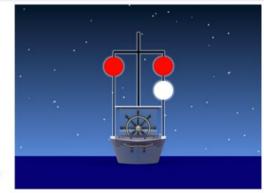
• du côté libre : 1 feu rouge sur feu blanc

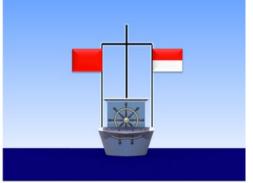
• du côté non-libre : 1 feu rouge

#### De jour,

 du côté libre : 1 pavillon rouge et blanc ou 1 pavillon rouge au dessus d'un pavillon blanc

• du côté non-libre : 1 pavillon rouge





### Rappel sur la signalisation des embarcations :

#### Matériel flottant en stationnement

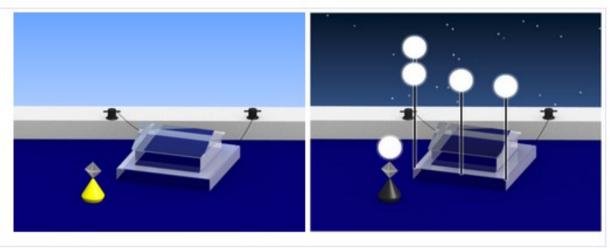
Si les chaînes ou les ancres de matériels flottants ou d'installations flottantes présentent un danger pour la navigation, alors ils doivent montrer :

#### de nuit, au feu de stationnement le plus proche :

- 2 feux blancs superposés au lieu d'un seul
- 1 feu blanc et 1 reflecteur radar sur un flotteur au dessus de l'ancre

#### De jour,

· un flotteur jaune à reflecteur radar



Gestion des risques pour les manips de carottage :

- (3) le travail de carottage :
  - ordre de mission et responsabilités
  - habilitation
     formation adaptée des agents (notices, procédures, autoformations)
  - Briefing de départ

### **BONNE FUTURE MISSION .....**